

C.C.T.P.

Cahier des Clauses Techniques Particulières

Lot 03 - CHARPENTE - MENUISERIES INTERIEURES

Rénovation d'une maison en bar épicerie et logement locatif

3 rue de l'église, 22810 LOC ENVEL



Maître d'ouvrage :

Mairie de Loc-Envel

3 rue de la mairie
22810 LOC ENVEL

Maître d'oeuvre :

SELARL STUMM Architectures

4 rue de la Gare
22800 ST BRANDAN

stumm_____
architectures

Sommaire

1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 3
2 CHARPENTE.....	P 4
3 AMENAGEMENT EXTERIEUR.....	P 5
4 MENUISERIE INTERIEURE.....	P 6
5 DIVERS.....	P 9
1 PRESCRIPTIONS GENERALES.....	P 9
2 HUISSERIES.....	P 11
3 PORTES DE COMMUNICATIONS.....	P 11
4 AGENCEMENT INTERIEUR.....	P 12
5 DIVERS.....	P 13

1 Bar épicerie

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 EXECUTION DES OUVRAGES

Les cotes de menuiseries intérieures portées sur les plans concernent les dimensions de passage des ouvertures : largeur-hauteur.

1.1.1 GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Dans la mesure du possible, les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.

Les nœuds des bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.

Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1 mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

1.1.2 ASSEMBLAGES

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans fonction et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite des variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

1.1.3 JOINTS EMBREVES

Les joints embrevés par rainure et languette seront jointifs, le vide entre la languette et le fond de la rainure étant inférieur à 1,5 mm. Les fausses languettes seront en bois feuillu dur.

1.1.4 QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et éventuellement posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant. La quincaillerie sera de première qualité et portera l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie).

Les entailles pour pose des ferrures auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois. L'emploi des fausses vis est formellement interdit, ainsi que l'enfoncement des vis ordinaires au marteau.

Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose. A la réception, l'entrepreneur remettra au maître de l'ouvrage ou à son représentant, trois clefs de chaque serrure mise en œuvre.

1.2 PROTECTION DES OUVRAGES

1.2.1 PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MOISSURES

Toutes les pièces destinées à rester en contact avec la maçonnerie recevront, après fabrication, une couche de produit insecticide et fongicide, due par le titulaire du présent corps d'état.

1.2.2 PROTECTION DES PIECES METALLIQUES

Les éléments de quincaillerie, non soumis à mouvement et sujets à oxydation, recevront avant pose une couche de peinture au minium de plomb.

1.2.3 STOCKAGE SUR LE CHANTIER

Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

1.3 TOLERANCES DE POSE

1.3.1 TOLERANCES DE POSE DES MENUISERIES

L'écart maximal entre la pose réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra dépasser 10 mm.

1.3.2 TOLERANCES DE POSE DES HUISSERIES

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'huissierie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de ± 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire. Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou préfabrication lourde, il est admis pour la traverse une tolérance d'altitude de ± 5 mm par rapport à la position théorique prévue.

1.3.3 TOLERANCES DE JEU DES OUVRANTS

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 15 et 20 mm par rapport au sol fini pour permettre le passage d'air utile à la ventilation mécanique, sauf prescriptions contraires du maître d'œuvre.

1.4 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris, déchets et copeaux provenant de l'exécution de ses travaux.

1.5 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

2 CHARPENTE

2.1 Structure rapportée en bois

Fourniture et mise en œuvre d'une structure rapportée en bois massif, destinée à rester apparente en façade, suivant plans et détails.

La structure sera constituée de montants, traverses et éléments secondaires en bois, avec les sections suivantes :

- éléments principaux : 80 × 200 mm ;
- éléments secondaires : 50 × 150 mm.

Les bois seront naturellement durables et adaptés à un emploi extérieur correspondant à la classe d'emploi 4, sans finition de protection destinée à modifier leur aspect naturel.

Les éléments seront rabotés quatre faces et soigneusement poncés, avec une finition régulière et homogène, arêtes nettes et absence d'échardes sur les parties apparentes.

Les dispositions de mise en œuvre devront permettre l'évacuation des eaux et éviter les zones de rétention d'humidité.

Les assemblages et fixations seront réalisés au moyen de visserie, boulonnerie, ferrures et connecteurs adaptés à un usage extérieur, avec protection contre la corrosion appropriée à l'exposition.

Compris toutes sujétions de fourniture, transport, stockage, levage, découpe, rabotage, ponçage, assemblage, ferrures, ancrages, fixations et mise en œuvre.

2.2 Pieds de poteaux métalliques

Fourniture et pose de pieds de poteaux métalliques galvanisés, assurant la liaison entre les poteaux bois et le support, avec ancrages et fixations adaptés.

Compris toutes sujétions de fourniture, de pose et calage.

3 AMENAGEMENT EXTERIEUR

3.1 Clastra bois extérieur

Fourniture et mise en œuvre d'un clastra en bois massif, destiné à rester apparent en extérieur, suivant plans et détails.

Le clastra sera constitué d'éléments en bois de section 50 × 100 mm, disposés suivant calepinage et entraxes indiqués aux plans.

Les bois seront de même essence que ceux de la structure rapportée en bois précédemment décrite, naturellement durables et adaptés à un emploi extérieur correspondant à la classe d'emploi 4, sans finition de protection destinée à modifier leur aspect naturel.

Les éléments seront rabotés quatre faces et soigneusement poncés, avec une finition régulière et homogène, arêtes nettes et absence d'échardes sur les parties apparentes.

Les dispositions de mise en œuvre devront permettre l'évacuation des eaux et éviter les zones de rétention d'humidité. Les poteaux seront désolidarisés du support au moyen de pieds de poteaux métalliques assurant une garde à l'eau.

Les assemblages et fixations seront réalisés au moyen de visserie, ferrures et connecteurs adaptés à un usage extérieur, avec protection contre la corrosion appropriée à l'exposition.

Compris toutes sujétions de fourniture, transport, stockage, levage, découpe, rabotage, ponçage, assemblage, pieds de poteaux métalliques, ferrures, ancrages, fixations et mise en œuvre.

Localisation
Devant WC PMR

3.2 Tablette extérieure en bois massif

Fourniture et mise en œuvre d'une tablette en bois massif, destinée à un usage extérieur, suivant plans et détails. La tablette sera réalisée en bois massif d'épaisseur 40 mm, avec dimensions et formes suivant plans.

Le bois sera naturellement durable et adapté à un emploi extérieur correspondant à la classe d'emploi 4, et devra être compatible avec une finition par vernis pour usage extérieur. La tablette sera rabotée quatre faces et soigneusement poncée, avec une finition régulière et homogène, arêtes nettes et absence d'échardes sur l'ensemble des parties apparentes.

Les dispositions de mise en œuvre devront permettre l'évacuation des eaux et éviter toute zone de rétention d'humidité au droit de la tablette et de ses supports.

Une finition par vernis adapté à un usage extérieur sera appliquée, comprenant la préparation du support, l'application du primaire ou produit d'imprégnation prescrit par le fabricant et le nombre de couches de finition nécessaire à l'obtention d'une protection durable et homogène. La finition devra être compatible avec le support bois et assurer sa protection contre les intempéries et les UV, tout en conservant l'aspect naturel du bois.

Les fixations seront réalisées au moyen de visserie, ferrures et accessoires adaptés à un usage extérieur, avec une protection contre la corrosion appropriée à l'exposition. Compris toutes sujétions de fourniture, transport, stockage, découpe, rabotage, ponçage, traitement et finition, assemblage, ferrures, fixations et mise en œuvre, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

3.3 Clastra à barreaudage vertical

Fourniture et mise en œuvre d'un clastra à barreaudage vertical en extérieur, destiné à sécuriser la terrasse côté rue, comprenant la réalisation sur le muret existant et sur le nouveau muret perpendiculairement, suivant plans et détails.

Le clastra sera constitué de poteaux et d'éléments verticaux en bois, de sections et entraxes suivant calepinage indiqués aux plans.

Les bois seront de même essence que ceux de la structure rapportée en bois précédemment décrite, naturellement durables et adaptés à un emploi extérieur correspondant à la classe d'emploi 4, sans finition de protection destinée à modifier leur aspect naturel.

Les éléments seront rabotés quatre faces et soigneusement poncés, avec une finition régulière et homogène, arêtes nettes et absence d'échardes sur les parties apparentes.

Le clastra sera fixé sur les murets existants et neufs au moyen de platines, ferrures et ancrages adaptés à la nature des supports. Le retour de clôture sera réalisé de manière continue afin d'assurer la sécurisation de la terrasse côté rue.

Les assemblages et fixations seront réalisés au moyen de visserie, ferrures et connecteurs adaptés à un usage extérieur, avec une protection contre la corrosion appropriée à l'exposition.

Compris toutes sujétions de fourniture, transport, stockage, levage, découpe, rabotage, ponçage, assemblage, platines, ferrures, ancrages, fixations, scellements et mise en œuvre complète suivant plans et détails.

Localisation

Sur murets au niveau de la terrasse, suivant détail

3.4 Terrasse bois sur plots

Fourniture et pose d'une terrasse en lames de bois extérieur sur ossature bois et plots réglables, posés sur support en gravillons compactés. L'ossature et le calepinage des plots seront dimensionnés pour les charges d'exploitation d'un ERP et comprendront tous renforts et dispositifs de stabilisation nécessaires.

Les lames seront adaptées à un usage extérieur intensif et fixées par visserie inox. **Elles présenteront une surface à forte adhérence, adaptée aux circulations piétonnes en conditions sèches et humides, sans compromettre l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.**

L'ensemble devra assurer stabilité, évacuation des eaux et durabilité de l'ouvrage, conformément aux normes, DTU et prescriptions des fabricants en vigueur. L'entreprise fournira les fiches techniques des produits proposés et les justificatifs de leurs performances, notamment en **matière de résistance au glissement.**

4 MENUISERIE INTERIEURE

4.1 HUISSERIE BOIS

Bâti en bois en bois massif ou exotique (suivant indicatin ci-après) à recouvrement de cloison.
Joints coupe-feu périphériques suivant les besoins. Epaisseurs à adapter à la largeur des cloisons.

La pose de l'huissierie est à la charge du plaquiste dans ses cloisons et à la charge du présent lot dans les murs de refend.

Type d'huissierie à faire valider pour accord.

4.2 HUISSIERIES

4.2.1 HUISSIERIE BOIS

Bâti en bois en bois massif ou exotique (suivant indicatin ci-après) à recouvrement de cloison.
Joints coupe-feu périphériques suivant les besoins. Epaisseurs à adapter à la largeur des cloisons.

La pose de l'huissierie est à la charge du plaquiste dans ses cloisons et à la charge du présent lot dans les murs de refend.

Type d'huissierie à faire valider pour accord.

4.3 BLOC PORTE A AME PLEINE COUPE-FEU

Bloc porte constitué de :

Huissierie bois du nord à recouvrement de cloison.

Porte à âme pleine avec panneaux de particules agglomérées avec 2 parements prépeints

Béquille double à ressort de rappel sur plaque, gamme Linux de chez vachette ou équivalent
compris pose de la quincaillerie et le ferrage complet, et toutes sujétions de mise en oeuvre.

Résistance au feu : EI30

PV d'essai au feu à fournir

Ferme porte à glissière en applique

Joint d'étanchéité à la jonction du vantail et du cadre

4.3.1 83x204cm, poussant gauche, butoir, serrure à clé

Compris fourniture **et pose.**

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des sujétions liées à l'intervention dans un bâtiment existant, notamment les adaptations aux supports en place, les faux aplombs, les faux niveaux et les irrégularités dimensionnelles. Elle devra également inclure dans ses prestations toutes les reprises, découpes, ajustements, calfeutrements et joints nécessaires à une parfaite adaptation des menuiseries à l'existant, ainsi qu'à l'obtention d'une finition soignée, propre et homogène, garantissant le parfait fonctionnement des ouvrages.

Localisation

Pi2

4.3.2 73x204cm, poussant droit, butoir, serrure à clé

Compris fourniture **et pose.**

L'entreprise devra prévoir l'ensemble des sujétions liées à l'intervention dans un bâtiment existant, notamment les adaptations aux supports en place, les faux aplombs, les faux niveaux et les irrégularités dimensionnelles. Elle devra également inclure dans ses prestations toutes les reprises, découpes, ajustements, calfeutrements et joints nécessaires à une parfaite adaptation des menuiseries à l'existant, ainsi qu'à l'obtention d'une finition soignée, propre et homogène, garantissant le parfait fonctionnement des ouvrages.

Localisation

Pi1

4.4 Verrière intérieure en bois

Fourniture et mise en œuvre d'une verrière intérieure en bois. La verrière sera constituée de profilés aluminium comprenant montants, traverses et profils périphériques, prête à peindre

Les vitrages seront en verre de sécurité, avec épaisseur adaptée aux dimensions des panneaux et au système retenu.

Les profilés seront soigneusement assemblés et fixés aux supports, avec calage, joints, parclozes et accessoires nécessaires à la parfaite finition de l'ouvrage. Compris toutes sujétions de fourniture, fabrication, transport, vitrage, assemblage, quincaillerie, ancrages, fixations, réglage et mise en œuvre.

Localisation

Suivant plans

4.5 AMENAGEMENT INTERIEUR

4.5.1 Le bar

- L'ouvrage comprendra un plan de travail en stratifié noir, finition mate, avec chants traités.
- Tous les éléments structurants du meuble seront réalisés en panneaux OSB ép. 22 mm, laissés bruts et apparents. Les découpes et chants seront exécutés avec soin, sans éclats ni défauts visibles.
- Les étagères seront réalisées en panneaux OSB ép. 15 mm, suivant calepinage, dimensions et niveaux indiqués aux plans. Les fixations et assemblages seront dimensionnés pour assurer la parfaite stabilité et rigidité de l'ensemble.
- Les plinthes seront réalisées en OSB, avec finition peinture noire par le lot Peinture.

La mise en œuvre comprendra toutes découpes, assemblages, fixations, calages et ajustements nécessaires à une réalisation parfaitement finie. Les fixations seront autant que possible non apparentes sur les parties visibles.

Sont compris toutes sujétions de fabrication, transport, manutention, pose, réglage et nettoyage nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

4.5.2 Arrière bar1

- L'ouvrage comprendra un plan de travail en stratifié noir, finition mate, sur support adapté, avec chants traités.
- Les joues latérales seront réalisées en panneaux OSB ép. 22 mm, laissés bruts et apparents. Les découpes et chants seront exécutés avec soin, sans éclats ni défauts visibles.
- Les étagères seront réalisées en panneaux OSB ép. 15 mm, suivant calepinage, dimensions et niveaux indiqués aux plans. Les fixations et assemblages seront dimensionnés pour assurer la parfaite stabilité et rigidité de l'ensemble.
- Création en partie haute du meuble d'un ensemble d'étagères en OSB ép. 15 mm, suivant détails architecturaux. L'ensemble sera parfaitement aligné, de niveau et d'aplomb.
- Les plinthes seront réalisées en OSB, livrées brutes par le présent lot et destinées à recevoir une finition peinture noire par le lot Peinture.

La mise en œuvre comprendra toutes découpes, assemblages, fixations, calages et ajustements nécessaires à une réalisation parfaitement finie. Les fixations seront autant que possible non apparentes sur les parties visibles.

Sont compris toutes sujétions de fabrication, transport, manutention, pose, réglage et nettoyage nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

4.5.3 Espace snack 1

- L'ouvrage comprendra un plan de travail en stratifié noir, finition mate.
- Les étagères seront réalisées en panneaux mélaminés noirs, suivant dimensions et dispositions indiquées aux plans.

La mise en œuvre comprendra toutes découpes, assemblages, fixations invisibles et ajustements nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Sont compris toutes sujétions de fabrication, transport, pose, réglage et nettoyage.

4.5.4 Espace snack 2

- L'ouvrage comprendra un plan de travail en stratifié noir, finition mate compris réservation pour l'évier
- Les étagères seront réalisées en panneaux mélaminés noirs, suivant dimensions et dispositions indiquées aux plans.

La mise en œuvre comprendra toutes découpes, assemblages, fixations invisibles et ajustements nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Sont compris toutes sujétions de fabrication, transport, pose, réglage et nettoyage.

5 DIVERS

5.1 Miroir

Fourniture et pose d'un miroir de 60x120 cm de hauteur

Localisation

WC PMR

WC personnel

5.2 Plinthes en bois SDN

Fourniture et pose de plinthes en bois SDN, poncées rabotées, finition à peindre, section 70x10mm.

Assemblage à coupe biaise angles rentrants et saillants à coupe d'onglet.

Fixation par pointage et encollage ; rebouchage soigné des trous de pointe par pate à bois et ponçage.

Localisation

Sauf au niveau des sols carrelés (plinthes carrelages) voir plan de repérage des sols

5.3 Tablette bois massif pin

Fourniture et pose de tablettes en pin massif, qualité menuiserie.

Bois raboté et poncé, prêt à finition.

Largeurs variables selon plans.

Pose soignée, de niveau, avec fixations adaptées et discrètes et toutes sujétions de parfaite finition.

Localisation

M1

5.4 Couvertine

Couvertines en tôles d'aluminium laqué RAL 7033, posées sur éclisses.

Localisation

Mur de la terrasse

2 Logement

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 EXECUTION DES OUVRAGES

Les cotes de menuiseries intérieures portées sur les plans concernent les dimensions de passage des ouvertures : largeur-hauteur.

1.1.1 GENERALITES SUR L'EXECUTION DES OUVRAGES

Dans la mesure du possible, les pièces de bois seront d'un seul tenant dans leur longueur ; au cas où il s'avérerait nécessaire qu'elles soient en plusieurs parties, elles seront exécutées de telle sorte que leur rigidité et leur durabilité soient identiques à celles des pièces d'un seul tenant.

Les parements apparents seront affleurés et poncés, les rives droites seront sans trace de sciage, flache, épaufrure, les abouts apparents étant dressés. Les bois devant rester bruts et apparents seront exempts de flaches.

Les nœuds des bois devant être peints pourront être, si besoin est, bouchonnés avec des bouchons de même essence, collés en respectant le fil du bois.

Les têtes de pointes tête d'homme et chevilles métalliques seront chassées sur une profondeur supérieure à 1 mm sur les parements vus, les traces étant bouchées et rendues invisibles sur les bois devant rester apparents. Il est interdit de dissimuler les défauts d'assemblage ou les défauts du bois, que ce soit au moyen de cales ou de mastic.

1.1.2 ASSEMBLAGES

Les arasements présenteront sur les parements une coupe franche, un joint sans fonction et affleuré. Ils ne comporteront aucun vide susceptible de nuire à l'étanchéité ou à la solidité de la menuiserie.

Les assemblages collés seront exécutés de telle sorte qu'aucun décollement ne puisse se produire dans le temps, par suite des variations dimensionnelles des bois, par retrait, par fendillement de la colle, par suite de l'action de l'humidité ou de l'eau. Les assemblages à tenons et mortaise seront parfaitement ajustés et maintenus à l'aide de chevilles en bois feuillu dur et sec ou en métal d'un modèle agréé.

1.1.3 JOINTS EMBREVES

Les joints embrevés par rainure et languette seront jointifs, le vide entre la languette et le fond de la rainure étant inférieur à 1,5 mm. Les fausses languettes seront en bois feuillu dur.

1.1.4 QUINCAILLERIE

Tous les articles de quincaillerie seront soumis au maître d'œuvre pour approbation avant tout approvisionnement auprès des fournisseurs.

L'ensemble des menuiseries sera fourni et éventuellement posé avec toutes pattes à scellement, équerres et autres ferrures en nombre suffisant. La quincaillerie sera de première qualité et portera l'estampille S.N.F.Q. (Société Nationale Française de Quincaillerie).

Les entailles pour pose des ferrures auront la profondeur voulue pour ne pas altérer la force des bois. L'emploi des fausses vis est formellement interdit, ainsi que l'enfoncement des vis ordinaires au marteau.

Toutes les pièces mobiles des quincailleries seront, si besoin est, graissées et huilées avant pose. A la réception, l'entrepreneur remettra au maître de l'ouvrage ou à son représentant, trois clefs de chaque serrure mise en œuvre.

1.2 PROTECTION DES OUVRAGES

1.2.1 PROTECTION CONTRE LES INSECTES ET LES MOISSURES

Toutes les pièces destinées à rester en contact avec la maçonnerie recevront, après fabrication, une couche de produit insecticide et fongicide, due par le titulaire du présent corps d'état.

1.2.2 PROTECTION DES PIECES METALLIQUES

Les éléments de quincaillerie, non soumis à mouvement et sujets à oxydation, recevront avant pose une couche de peinture au minium de plomb.

1.2.3 STOCKAGE SUR LE CHANTIER

Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminées par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

1.3 TOLERANCES DE POSE

1.3.1 TOLERANCES DE POSE DES MENUISERIES

L'écart maximal entre la pose réelle de chacun des axes de la menuiserie et celle de chacun des axes théoriques des baies ne devra dépasser 10 mm.

1.3.2 TOLERANCES DE POSE DES HUISSERIES

Les défauts de rectitude et d'aplomb des poteaux d'hubriserie ou bâtis, tant sur le plan de la porte ou de l'élément de fermeture, que sur les plans verticaux perpendiculaires, ne doivent pas entraîner un écart de ± 2 mm sous réserve que le parallélisme des poteaux en tous points soit respecté à 2 mm près sur tous les plans.

Les défauts de rectitude et de niveau de la traverse ne doivent pas excéder 2 mm pour le premier mètre et, sous un maximum de 4 mm, 1 mm par mètre supplémentaire. Dans le cas d'incorporation des huisseries entre banches ou préfabrication lourde, il est admis pour la traverse une tolérance d'altitude de ± 5 mm par rapport à la position théorique prévue.

1.3.3 TOLERANCES DE JEU DES OUVRANTS

Quelle que soit la position d'ouverture, le jeu admissible sous les portes intérieures planes ou menuisées devra être compris entre 15 et 20 mm par rapport au sol fini pour permettre le passage d'air utile à la ventilation mécanique, sauf prescriptions contraires du maître d'œuvre.

1.4 NETTOYAGE

L'entrepreneur devra balayer les locaux et enlever tous les débris, déchets et copeaux provenant de l'exécution de ses travaux.

1.5 GARANTIES ANNUELLE, BIENNALE ET/OU DECENNALE

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserves constitue l'origine de la garantie biennale et/ou décennale des ouvrages, pour application des articles 1792 et 2270 du Code Civil.

2 HUISSERIES

2.1 HUISSERIE BOIS

Bâti en bois en bois massif ou exotique (suivant indicatin ci-après) à recouvrement de cloison. Joints coupe-feu périphériques suivant les besoins. Epaisseurs à adapter à la largeur des cloisons.

La pose de l'huisserie est à la charge du plaquiste dans ses cloisons et à la charge du présent lot dans les murs de refend.

Type d'huisserie à faire valider pour accord.

3 PORTES DE COMMUNICATIONS

3.1 BLOC PORTE A AME PLEINE

Bloc porte constitué de :

Huisserie bois du nord à recouvrement de cloison.

Porte à âme pleine avec panneaux de particules agglomérées avec 2 parements prépeints

Béquille double à ressort de rappel sur plaque, gamme Linox de chez vachette ou équivalent compris pose de la quincaillerie et le ferrage complet, et toutes sujétions de mise en oeuvre.

3.1.1 73x204cm, poussant gauche, butoir, serrure à clé

Fourniture et pose de l'huisserie, comprenant :

- Adaptation à l'existant.
- Découpe soignée du limon en béton de l'escalier nécessaire à la pose de l'huisserie.
- Fixation, calage et réglage de l'huisserie.
- Reprises et finitions au droit des raccordements avec l'existant.
- Toutes sujétions de finition.

Fourniture et pose d'une serrure de sûreté 3 points à larder, à cylindre européen, comprenant pêne demi-tour et pénes dormants, ensemble de béquilles et rosaces, cylindre avec jeu de clés, gâches et accessoires de fixation, compris toutes sujétions de pose et de réglage.

Localisation

Pi3

3.1.2 73x204cm, poussant droit, butoir, serrure à condamnation

Localisation

Pi5

3.1.3 63x204cm, poussant droit, butoir, serrure à condamnation

Localisation

Pi4

3.1.4 73x204cm, poussant droit, butoir, serrure à clé

Localisation

Pi6

3.1.5 73x204cm, poussant droit, butoir, serrure à clé

Compris fourniture et pose de l'huissierie dans le doublage existant.

Sujétion : adaptation de la pose dans l'ouverture existante

Localisation

Pi7

3.1.6 73x204cm, poussant gauche, butoir, serrure à clé

Localisation

Pi8

4 AGENCEMENT INTERIEUR

4.1 AMENAGEMENTS INTERIEURS

4.1.1 Aménagement de placard 1

Réalisation d'un aménagement en panneaux aggloméré mélaminé de chez POLYREY ou similaire, coloris au choix du maître d'ouvrage ou de l'architecte. Aménagement compris tablettes sur crémaillères, 1 barre de penderie, et toutes sujétions de mise en oeuvre, pose, fixations, régales, parfaite stabilité et fixations.

Épaisseur tablette 2cm

Dimensions : suivant plans de détails

Localisation

Dégagement

4.1.2 Portes de placard coulissantes

Fourniture et pose de portes de placards comprenant les portes type SOGAL ou similaire, gamme INITIAL, système d'ouverture coulissante, structure acier, finition des portes en chêne, compris toutes sujétions de parfaite mise en œuvre.

Dimensions : 96x210ht cm, 2 Portes

Suivant plan de principe

Localisation

Dégagement

4.1.3 Aménagement de placard 2

Réalisation d'un aménagement en panneaux aggloméré mélaminé de chez POLYREY ou similaire, coloris au choix du maître d'ouvrage ou de l'architecte, comprenant 5 tablettes sur crémaillères, et toutes sujétions de mise en œuvre, pose, fixations, réglages, parfaite stabilité et fixations.

Épaisseur des tablettes : 2 cm.

Dimensions : suivant plans

Localisation

Chambre 1

4.1.4 Clastra bois

Fourniture et pose d'un clastra en bois de hêtre, comprenant fabrication et assemblage suivant plans et dimensions du projet, fixations adaptées aux supports, découpes, ajustements, calage, réglage, ponçage et finition vernie, ainsi que toutes sujétions de mise en œuvre, de raccordement et de finition.

5 DIVERS

5.1 Modification de la main courante

Modification de la main courante existante en bois, comprenant :

- Découpe de la main courante à la longueur nécessaire.
- Reprise et adaptation des fixations existantes.
- Ponçage de la partie découpée.
- Application d'un vernis dito existant sur la partie reprise.
- Toutes sujétions de finition et de raccordement à l'existant.



5.2 Tablette bois massif pin

Fourniture et pose de tablettes en pin massif, qualité menuiserie.

Bois raboté et poncé, prêt à finition.

Largeurs variables selon plans.

Pose soignée, de niveau, avec fixations adaptées et discrètes et toutes sujétions de parfaite finition.

Localisation

M2 (x2)

M3

5.3 Marches

Recouvrement des marches et contremarches de l'escalier existant en bois, conformément au détail. Compris prise de cotes, fourniture et pose des éléments de recouvrement, découpes et ajustements, calages, fixations, raccords et finitions soignées, ainsi que toutes sujétions nécessaires à la parfaite exécution des ouvrages.

Localisation

Suivant détail, 3 volées de marches

5.4 TRAPPE DE VISITE EN PLAFOND

Fourniture et pose d'une trappe de visite en bois à peindre pour accès au groupe VMC dans le plénum et toutes sujétion de parfaite mise en oeuvre et fixation.

5.4.1 Trappe de visite, dim.60 x 60 cm

Compris sujétion pour coupe propre dans le plafond existant

Localisation :

Palier au R+1 pour groupe VMC